



## MISSION

Effectuer, dans une perspective de renforcement du **savoir-faire** de l'État et une optique de **qualité**, d'**accessibilité** universelle et de **mobilité durable**, lorsque le gouvernement lui en confie la responsabilité, l'analyse d'opportunité, la planification ou la réalisation de projets complexes de transport.

Mener des projets de **développement immobilier** adjacents aux projets qu'il construit.

MIQ peut également réaliser des analyses en transport, dont des planifications en mobilité.



## PRINCIPALES DATES MARQUANTES

9 MAI 2024

Présentation du **projet de loi n°61**, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif

5 DÉCEMBRE 2024

Sanction du **projet de loi n°61**, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif

5 MARS 2025

Annnonce selon laquelle le projet structurant de l'est (**PSE**) sera le premier à être **confié à MIQ**, lors de sa mise sur pied

4 JUIN 2025

**Nomination** de la présidente-directrice générale et de la présidente du conseil d'administration

2 SEPTEMBRE 2025

**Entrée en fonction** de la présidente-directrice générale et de la présidente du conseil d'administration

## QU'EST-CE QU'UN PROJET COMPLEXE?



Projet dont les composantes, ou le cumul et l'interdépendance de celles-ci, présentent un degré élevé d'**intensité** ou de **variabilité**

- Portée
- Échéancier
- Intégration de nouvelles technologies
- Parties prenantes concernées
- Localisation
- Stratégie de financement
- Risques associés
- Nécessité de recourir à une expertise de pointe

## 5 PRINCIPAUX DÉFIS



- 1 Générer les **gains** attendus sur le plan de l'**échancier** et des **finances** dans la réalisation des projets confiés de façon à maximiser les investissements publics
- 2 Optimiser les **services aux usagers** afin de favoriser une meilleure efficacité de la mobilité durable
- 3 S'insérer dans l'**écosystème** des transports avec la collaboration de l'ensemble des **parties prenantes**
- 4 Perfectionner les pratiques de gestion de projets complexes afin de **renforcer** le **savoir-faire** de l'État
- 5 Implanter des **stratégies** de financement **innovantes** relativement aux projets et aux opérations en fonction des contraintes budgétaires